



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

BRAS, le 05 mai 2022

2022 - 201

ARRÊTE PORTANT À AUTORISATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT RUE HENRI FABRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212.1 et L2213.2,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT que suite à l'avancée de la planification des travaux de la rénovation du centre village, il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre aux riverains de stationner leurs véhicules.

ARRÊTE

Art. 1 : Le stationnement, sur la voie de circulation, sera autorisé rue Henri Fabre du n°83 à la première intersection Henri Fabre/chemin des crêtes côté impair à partir du 06 mai jusqu'au 31 juillet 2022.

Art. 2 : La circulation restera en double sens et se fera par demi-chaussée.

Art.3 : les mesures de stationnement seront conformes à la réglementation en vigueur.

Art.4: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Brignoles,
- Madame la Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de St Maximin

Le Maire,
Franck PERO

